N° 2026.06.30.122

ARRETÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

Vu le Code de la Route ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Considérant le programme des manifestations organisées pour la fête locale qui doit avoir lieu du vendredi 4 septembre au dimanche 6 septembre 2026 ;

Considérant la nécessité de renforcer le dispositif « Plan Vigipirate » et d'assurer la sécurité des personnes et des biens ;

Considérant le nombre limité d'emplacements disponibles pour l'ensemble des forains autorisés sur le site et le dispositif de sécurisation ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits sur l'avenue André Vignau Anglade dans la portion comprise entre l'avenue François Mitterrand et la rue Jean Raymond Guyon du vendredi 4 septembre 2026 à partir de 16h30, au dimanche 6 septembre 2026 jusqu'à 22h00.

ARTICLE 2 : La liste des forains autorisés sur le site pendant la durée de cette manifestation se limite strictement à :

- M.Touchet « Deauville Casino,Grue »
- M. Rosel Riva « Jeux de cascade, pêche, réglisse »
- M.Lavandier « L'auto Skooter »
- M.Diez « Confiseries »
- Mme Lataillade « Pêche »
- M.Lacombe « Auto skooter enfants, boîte à rires »
- M.Boisdevesys Joël « Jeux d'adresse, barbe à papa »
- M.Boisdevesys Sylvain « Pêche, barbe à papa »
- M.Boisdevesys William « Jeux d'adresse »
- Mme Bissireix « Mini pousse-pousse »
- M.Tovar « Pieuvre »
- M.Caprini « les Quatre mas »
- M.Magimel « Manège enfants »
- M.Arsaut « Le rafale »
- M.Visse « Jeux d'adresse »
- M.Martin « Jeux d'adresse »
- M.Claudio « Trampoline, barbe à papa »

ARTICLE 3 : Une déviation sera mise en place par l'avenue François Mitterrand, la rue Gaston Cabannes, et l'avenue Aristide Briand puis la rue du 11 novembre 1918 ;

ARTICLE 4 : Ampliation sera adressée à

- Le Directeur Général des Services
- Le Directeur des Services Techniques
- Monsieur le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Préfecture de la Gironde, service gros évènements
- Les services municipaux de la ville de Carbon-Blanc
- SDIS de Bassens

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 30 juin 2026
Le Maire,
Vice-Président de Bordeaux Métropole

Yohann GIACOMETTI